

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMPOSANTE DU 3 DECEMBRE 2015</p>
--

Présents

Franck BARBIER
Ghislaine DENISSELLE
Sylvie DIVERCHY
Inès FONTAINE
Arnaud HUFTIER
Sébastien MALAPEL
Adrien PILNIAK
Emilie SIMONEAU
Cyril GARNIER représentant Mohamed OURAK
Alexis JACQUEMIN, secrétaire Association STAPS VA, invité
Pauline ROLLAND, Présidente de l'Association MISE, invitée
Jean-Pierre ROUZE, Vice Président délégué aux finances et au pilotage, invité

Excusés :

Charlie BARLA – Pouvoir à Franck BARBIER
Anne GOZE
Jérôme GRAINDORGE – Pouvoir à Sébastien MALAPEL
Philippe JOSPIN – Pouvoir à Emilie SIMONEAU
Anne-Sophie LEROY – Pouvoir à Inès FONTAINE
Louis PRISSETTE- Pouvoir à Adrien PILNIAK
Bachir ZOUDJI – Pouvoir à Sylvie DIVERCHY

1° Adoption du compte rendu du conseil de composante du 17/09/2015

Il n'y a pas de remarque sur le compte rendu du conseil du 17/09/2015.

Vote pour l'adoption du compte rendu du conseil du 17/09/2015 :

Ne prend pas part au vote : 3

Le compte rendu du conseil d'UFR du 17/09/2015 est adopté à l'unanimité.

2° Informations générales

F BARBIER présente les dates des conseils à venir :

- Conseil d'Enseignement : 14/01/2016 à 9h
- Jurys S1 : 14/01/2016 à 14h

Les élections au conseil de composante se dérouleront pour les personnels le 01/03/16 et pour les étudiants le 08/03/16.

La réunion pour la présentation des personnalités extérieures se déroulera le 21/03/16 suivie de la réunion pour leur élection le 25/03/16.

Le premier conseil de la FSMS se déroulera ensuite le 19/04/2016 à 17h (présentation du compte financier).

En ce qui concerne la fin de l'année universitaire, le Conseil d'enseignement aura lieu le 02/06/2016 à 09h et le jury du S2 le 02/06/2016 à 14h.

Pour terminer sur le calendrier, un conseil de la FSMS aura lieu le 10/06/2016 à 14h.

F BARBIER passe ensuite à la présentation de l'évolution des effectifs. Il y a 889 étudiants à la FSMS pour 2015-2016, soit une progression de 97% depuis 2008.

3° Convention E.P.A.F.

F BARBIER remet à chaque participant le projet de convention. Il s'agit d'un partenariat qui consiste en la diffusion et la promotion d'offres d'emploi destinées aux étudiants souhaitant participer à des centres de vacances de l'E.P.A.F à destination d'enfants présentant un handicap ou des problèmes de santé.

Vote pour la signature de cette convention :

Ne prend pas part au vote : 3

La convention est adoptée à l'unanimité

4° Budget 2016

F BARBIER rappelle en préambule qu'il y a eu une augmentation des effectifs de 97% depuis 2008, que les effectifs des étudiants en Education et Motricité ayant augmenté, il faut prévoir des modules de préparation au CAPEPS dès la L2 et enfin que les effectifs de master ont augmenté alors que le master MQDF n'est plus proposé au sein de la FSMS.

F BARBIER passe ensuite la parole à M ROUZE, qui présente le cadre général du budget 2016 adopté par l'UVHC.

- Au total, + 165 M€ pour les dotations des établissements d'enseignement supérieur dont 65 M€ pour 1 000 créations d'emploi et 100 M€ pour l'augmentation du nombre d'étudiants (2 universités en plus);
- Pas de prélèvement de 100 M€ sur les fonds de roulement comme en 2015 (amendement gouvernemental à venir);
- Un budget de la recherche stable (enveloppe ANR stable à 565 M€).

Mais :

- Toujours une réserve de précaution de 60 M€ (qui a doublé entre 2014 et 2015); et elle peut s'aggraver.
- Selon la CPU il faudrait + 300 M€ compte tenu des 65 000 étudiants supplémentaires et de la pression de la masse salariale (pour mémoire GVT, CAS pensions, revalorisation etc...);

Pour le budget 2016, on notera :

- une amélioration globale des moyens de fonctionnement (effet de levier inversé) qui se concrétise par 700 k€ d'investissement sur réserves et une augmentation de 100 k€ de fonctionnement pour l'ensemble des composantes de formation par rapport à 2015; de 300 k€ d'investissement sur réserves et une augmentation de 200 k€ de fonctionnement pour les composantes de recherche.
- la possibilité de mettre en œuvre une politique conforme aux engagements contractuels 2015-2019 grâce à la mise en œuvre d'appels à projets.
- la possibilité d'ouvrir une campagne d'emplois d'enseignants et enseignants-chercheurs significative: publication de l'ensemble du volume des postes nouvellement vacants et d'une partie des postes gelés (jusqu'à 10 postes maximum dont 5 Pr sur 30).

Pour le dialogue budgétaire engagé avec les composantes, il a été tenu compte de leurs spécificités :

- ressources propres mobilisables (FC, FA, partenariats ...)
- dépenses incompressibles (contrats, conventions)
- niveau d'activité (notamment les heures pour assurer les formations à besoin constant)
- projets (y compris nécessitant des investissements).

La proposition de répartition des moyens alloués aux composantes (ligne d'équilibre ainsi que les crédits de fonctionnement et d'investissement attribués aux projets) a été soumise à l'approbation de la COFVU et de la COR.

Les principales modifications à prendre en compte pour l'élaboration du budget sont :

- l'exonération des frais d'inscriptions pour les contrats de professionnalisation et contrats d'apprentissage;
- la modification du mode de calcul de la participation de l'apprentissage aux charges communes;
- la mise en place d'un appel à projet investissement et la mise en place d'un appel à projet fonctionnement;
- la mise en place de la GBCP (Gestion Budgétaire et Comptable Publique).

F BARBIER indique que la FSMS a du diminuer le volume de cours de 12 à 10 semaines par semestre pour pouvoir rester dans le budget fixé.

J.P. ROUZE répond qu'il existe d'autres méthodes d'apprentissage que le face à face et que le budget est réalisé en dialogue avec les composantes.

F BARBIER explique que le passage du Master EMP en alternance et l'ouverture de certaines formations en FC doit permettre à la FSMS d'augmenter ses fonds propres.

J P ROUZE répond que le coût d'un étudiant est de 6 000 à 12 000 euros.

F BARBIER est surpris que le conseil des Directeurs n'ait pas pu influencer le processus de décision des propositions budgétaires alors que c'est dans la loi.

JP ROUZE précise que c'est le CA qui décide mais que le travail est fait avec chaque directeur et son équipe.

F BARBIER regrette qu'il n'y ait pas plus de réunion de travail avec les autres composantes.

JP ROUZE indique que le conseil des Directeurs n'a pas pour rôle de construire le budget.

F BARBIER passe ensuite la parole à G DENISSELLE pour la présentation du budget 2016 de la FSMS.

G DENISSELLE commence par faire un résumé du dialogue budgétaire :

Dotation demandée : (n-1: 315 908 €) 362 446 €

Contribution obtenue : (n-1: 301 000 €) 318 500 €

- dont 12 500 € de prélèvement sur les réserves de l'UVHC,

- soit 306 000 € de dotation : dont 298 000€ au titre du fonctionnement récurrent et 8000 € au titre des projets de fonctionnement

Rallonge obtenue : (n-1 : 0 €) 0 €

Ressources propres : (n-1: 73 577 €) 34 000 € (-54,0%)

Budget total : (n-1: 374 577 €) 352 500 € (-5,90%)

En conclusion on note une augmentation de 8% des étudiants entre 2014 et 2015 pour une augmentation de la contribution de 5,81% et une diminution de 5,90% du budget total.

Il est à noter que cette année, le budget doit être présenté sous forme BGCP. Il s'agit de l'application du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 obligatoire à compter du 01/01/2016 qui permet de pallier :

- l'absence de vision pluriannuelle des engagements,
- le manque de visibilité sur la trésorerie infra-annuelle,

et ainsi permettre un meilleur pilotage financier de l'établissement.

Les modalités de cette mise en place se traduisent au niveau du budget :

- Pour les recettes : elles sont globalisées ou fléchées (minimum 300 000 € / sur 2 ans minimum)
- Pour les dépenses on suivra les :

- autorisations d'engagement qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pendant l'exercice,
- crédits de paiement qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'exercice.

G DENISSELLE passe ensuite à la lecture des grandes masses du budget 2016 :

340 000 € de recettes qui n'incluent pas 12 500 € de prélèvement sur les réserves autorisés.

352 500 € de dépenses réparties comme suit : 273 098€ en personnel, 61 902€ en fonctionnement et 17 500€ en investissement.

Pour mémoire, le montant des prestations internes (affranchissement, reprographie...) est de 14 500€.

Vote pour le budget 2016 de la FSMS :

Ne prend pas part au vote : 3

Le budget 2016 est adopté à l'unanimité.

5° Frais de formation continue

F BARBIER présente les frais de formation continue des diplômes de Master IEAP 3MH, DEUST AGAPS et Licence pro SPORTICES. Il rappelle que les publics visés sont les praticiens paramédicaux pour le master, les éducateurs sportifs et entraîneurs pour la licence professionnelle. S MALAPEL précise que pour le DEUST AGAPS il est toujours en négociation avec la Fédération Française de Football.

E SIMONEAU propose d'arrondir à 3 337€ le coût du Master.

F BARBIER précise que ces coûts incluent les droits d'inscription et que le tarif est celui d'une année universitaire.

Vote pour l'adoption des tarifs de formation continue :

Master Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique parcours Mesures et Modélisation des Mouvements Humains : 3 337€

Licence professionnelle SPORTICES : 3 200€

DEUST Animation et Gestion des Activités Physiques et Sportives : 2 400€

Ne prend pas part au vote : 2

Les tarifs de formation sont adoptés à l'unanimité.

6° Bilan de l'activité des associations étudiantes

P ROLLAND présente les 6 événements sportifs et le stage sportif qui sont prévus pour l'année 2016. Le budget total prévisionnel est de 58 820€. La situation financière a été assainie l'an dernier par Mlle FATOUX et M. TOMSON.

A PILNIAK précise que l'association STAPS VA a effectué un versement de 2048€ à MISE l'an dernier afin de l'aider à redresser ses comptes.

A JACQUEMIN intervient pour la présentation du bilan de l'association STAPS VA. L'association a dégagé un résultat de 961€ l'an dernier. Il est prévu l'organisation de 2 zinzins, des journées de l'Étudiant et d'intégration, d'un voyage au ski, du gala de fin d'année, du téléthon et de tournois sportifs ainsi que de participation à des congrès et formation pour un budget de 47 700€ au total.

F BARBIER rappelle que la subvention ne doit pas servir à financer le voyage au ski. A JACQUEMIN précise que le voyage est autofinancé.

S MALAPEL souhaite que la FSMS apporte une aide à la réfection des locaux de l'association.

F BARBIER répond qu'il faut en faire une demande écrite avec la description des travaux à réaliser. 3 000 € ont été prévus au budget en subvention, il propose une répartition de 1500€ pour chaque association.

Après discussion, il est proposé de passer au vote la répartition suivante :

1600€ pour STAPS VA

1400€ pour MISE

Vote pour l'attribution des subventions aux associations estudiantines :

Ne prend pas part au vote : 2

Les subventions sont adoptées à l'unanimité.

7° Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

La séance est levée à 19h00.